



# CANAL DE UNION CANAUX DR PRADES-EUS-MARQUIXANES

## SECTEUR DE PRADES

- Historique du canal
- Cartographie
- Emprise foncière

## HISTORIQUE DU CANAL

Le canal de l'Union avec une dotation de 1250 l/s date de 1956. Ce canal a été construit après la grande crue de 1940 qui avait détruit les prises des canaux de Marquixanes, Rec de Baix et Près Saint Martin.

Le droit d'eau est fondé en titre. Concession seigneuriale de 1521 puis royale en 1562 (couronne d'Aragon)  
La copie en latin du texte original de 1562 date de 1609 (archives départementales).

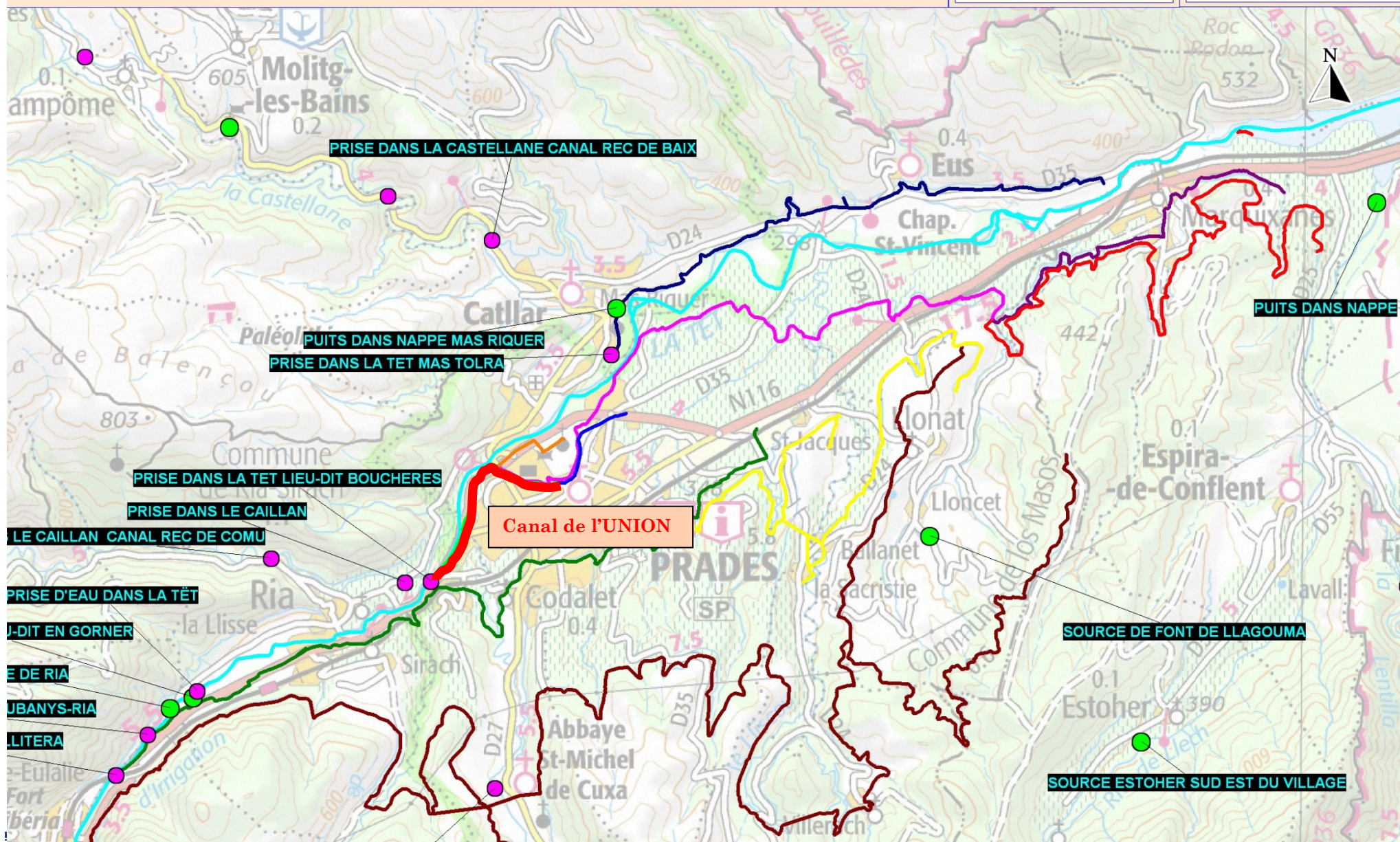
Le linéaire du canal est de 1803 m avec un cuvelage entièrement en béton.  
Le canal sur son parcours n'irrigue aucune parcelle.

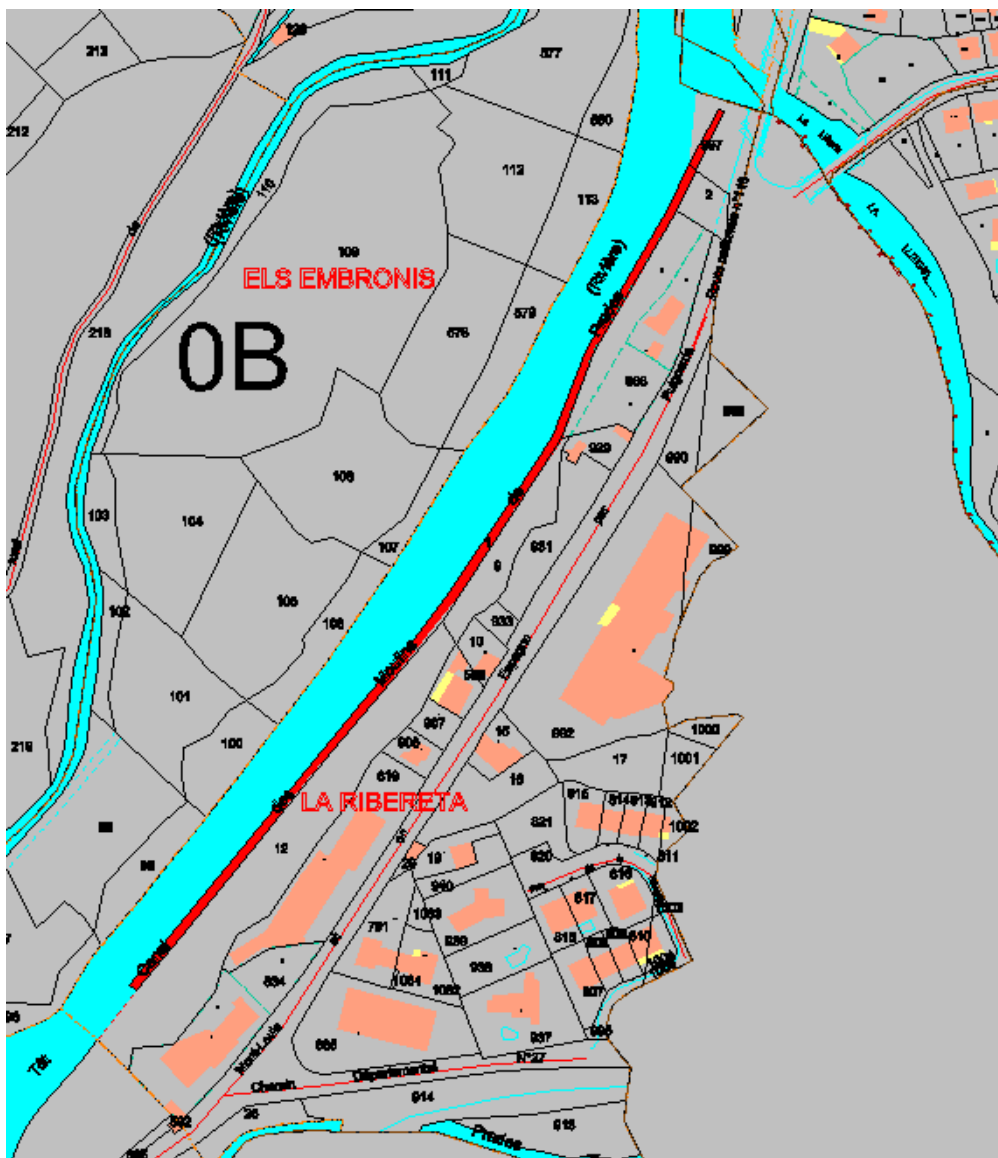
L'ouvrage dispose d'une décharge principale en amont de Prades (fiche 219) et de quatre autres vannes de décharge plus petite. (fiches 210 – 213 – 215 et 216)

L'ouvrage de répartition (fiche 222) dessert les canaux de Rec de Baix, Canal St Martin et Canal d'Eus Marquixanes.

La prise d'eau s'effectue dans la rivière la Têt sur le territoire de Ria Sirach au lieu dit Boucheres.

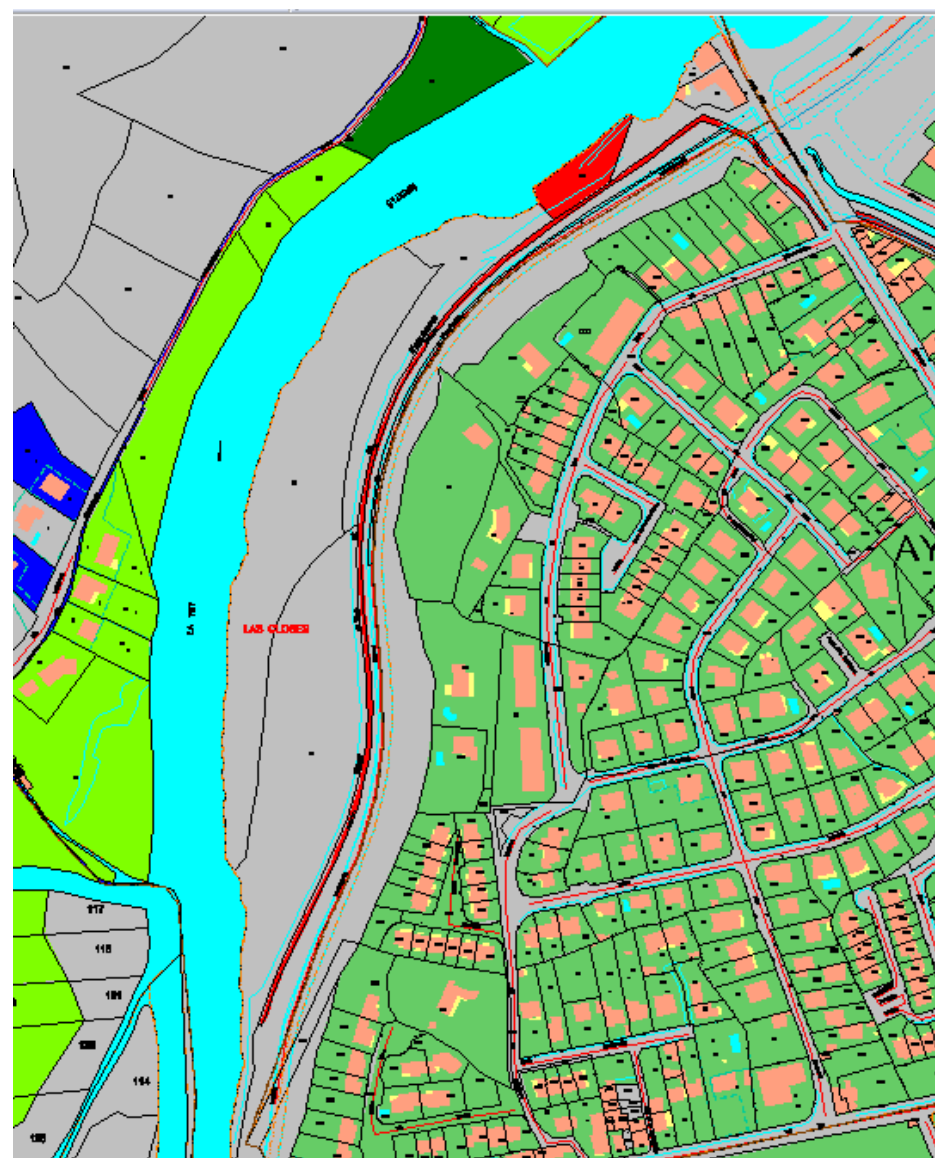
# Points de prélèvements dans le milieu naturel



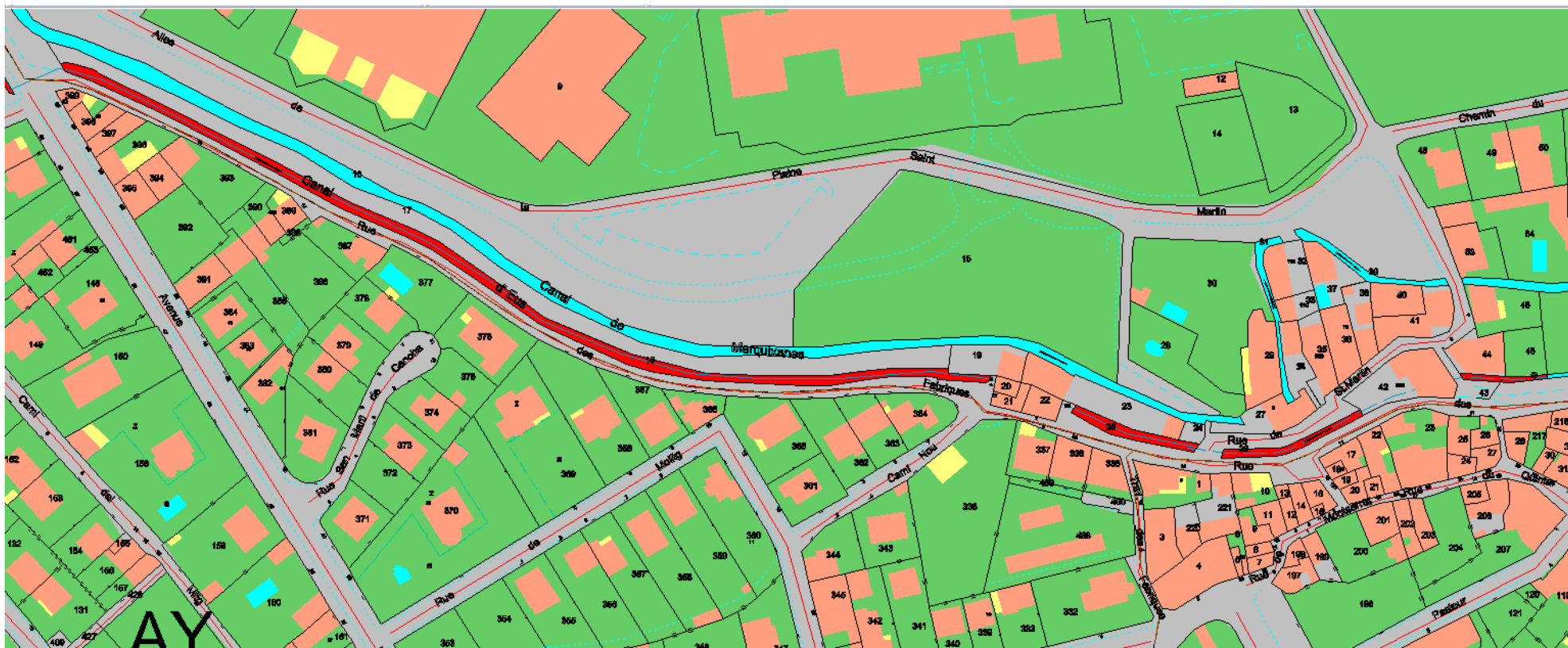


Commune de Ria Sirach

Cartographie issue du SIG du Périmètre de l'ASA Canal Branche Ancienne de Prades 66500



Commune de Prades



Commune de Prades

Cartographie issue du SIG du Périmètre de l'ASA Canal Branche Ancienne de Prades 66500

## EMPRISE FONCIERE

<b>RIA SIRACH</b>						
	00028	OB la Rivierette	1	1800	435	435
	00067	OB la Rivierette	997	178	30	465
		domaine public			116	581
	00028	OB la Rivierette	12	4730		

<b>PRADES</b>						
	00049	AA	91	1657	626	1207
	00049	AA Accès à la Têt Décharge	92	1657		
	00049	AY	1	182	66	1273
		Domaine public avenue L.Prat			19	1292
	00049	AZ	18	1001	321	1613
		domaine public rue des fabriques			28	1641
	00049	AZ	25	148	42	1683
		Domaine public rue St Martin			9	1692
	00049	AZ	26	123	49	1741
		Domaine prive sous les maisons			34	1775
	00049	AZ	43	47	28	1803

<b>Total</b>	<b>11523</b>	<b>1803</b>	
--------------	--------------	-------------	--